

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAE 100 Subventions d'investissement (3.000.000 euros) et conventions avec quinze organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Emergence(s).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'investissement à des organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes et établissements ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement est attribuée aux organismes suivants :

- 200.000 euros au CNRS, pour le compte de l'Institut de recherche et d'histoire des textes, pour le projet « Les archives d'un marchand égyptien du IXe siècle au cœur de Paris. Étude d'un ensemble documentaire et littéraire témoin d'une société en mutation (ArchiMEg) » dirigé par Naïm Vanthieghem ;
- 210.000 euros à l'École normale supérieure, pour le compte de l'Institut des Textes et Manuscrits Modernes (UMR 8132), pour le projet « Brouillons mathématiques. Critique génétique et fabrication des savoirs en mathématiques. Abrégé : Brouillons mathématiques » dirigé par Emmylou Haffner ;
- 210.000 euros à l'Institut national d'études démographiques, pour le compte de l'Unité Démographie économique (UR09), pour le projet « Extension de l'enquête longitudinale Familles

- et Employeurs aux personnes confrontées au handicap ou à la perte d'autonomie d'un proche » dirigé par Roméo Fontaine ;
- 210.000 euros à l'Université de Paris, pour le compte du Laboratoire ICT, pour le projet « Ennemis intérieurs – sociohistoire du gouvernement de la menace (XIXe-XXIe siècle). Abrégé : Ennemi intérieur » dirigé par Alexandre Rios-Bordes ;
 - 210.000 euros à Sorbonne Université, pour le compte du Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique (UMR 8061), pour le projet « Inventaire, Publication et Sauvetage par l'Imagerie de PALImpsestes PARisiens (IPSIPALIPAR) » dirigé par Victor Gysembergh ;
 - 210.000 euros au CNRS délégation Paris Centre, pour le compte du Laboratoire de Physique de l'Ecole Normale Supérieure, pour le projet « Modulation induced hamiltonian for topological hybrid circuits » dirigé par Matthieu Delbecq ;
 - 210.000 euros au CNRS - Délégation Paris Centre, pour le Laboratoire PMMH (UMR 7636), pour le projet « An artificial ice sheet in the laboratory: a physical approach of the rupture by the waves and their propagation in heterogeneous medium » dirigé par Antonin Eddi ;
 - 160.000 euros à l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris, pour le compte du Gulliver Lab (UMR 7083), pour le projet « Self-replicating materials » dirigé par Zorana Zeravcic ;
 - 200.000 euros à l'Université de Paris, pour le compte du Laboratoire Matière et Systèmes Complexes, pour le projet « Gel de solides poreux et de granulaires : du laboratoire au pergélisol » dirigé par Axel Huerre ;
 - 140.000 euros à la Fondation sciences mathématiques de Paris, pour le compte du Laboratoire Jacques-Louis Lions, pour le projet « Morphométrie sous contrainte pour l'analyse de données biologiques : un nouvel outil pour la communauté scientifique » dirigé par Barbara Gris ;
 - 210.000 euros à l'Institut Pasteur, pour le compte du Department of Immunology, pour le projet « CPactomics: The Role of Immune System Interaction with the Choroid Plexus in brain Physiology and Aging » dirigé par Aleksandra Deczkowska ;
 - 210.000 euros à l'Inserm Paris V, pour le compte de Paris Centre de Recherche Cardiovasculaire (U970), pour le projet « Développement d'outils de contextualisation en transplantation rénale par l'utilisation de l'intelligence artificielle : le système iBox et au-delà » dirigé par Alexandre Loupy ;
 - 210.000 euros à l'Inserm DR7, pour le compte de Genomes and cell biology of diseases, pour le projet « In vivo humanized bone marrow functional screening to identify microenvironment-related therapeutic targets in acute myeloid leukemia (AML) » dirigé par Lina Benajiba ;
 - 210.000 euros à l'Institut Curie, pour le compte de Bioinformatics, Biostatistics, Epidemiology and Computational Systems. Biology of Cancer (U900), pour le projet « Élucider l'hétérogénéité multidimensionnelle des gliomes de haut-grade » dirigé par Florence Cavalli ;

- 200.000 euros à l’Institut Pasteur, pour le compte de Biodiversité et Epidémiologie des Bactéries Pathogènes, pour le projet « Diversité protéomique de Bordetella pertussis : impact sur la virulence bactérienne, la réponse immunitaire et l’expression clinique de la coqueluche chez le jeune nourrisson » dirigé par Julie Toubiana.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer les conventions correspondantes, sur le modèle de la convention type dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO